

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	81 (1990)
Heft:	10
Artikel:	Prise de position sur les deux initiatives antinucléaires
Autor:	Breu, M.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-903121

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prise de position sur les deux initiatives antinucléaires

M. Breu

Les deux initiatives antinucléaires, à savoir l'initiative du moratoire et celle de l'abandon, seront soumises au peuple le 23 septembre prochain. L'article présente la position de l'économie électrique et ses points forts. Chargée d'assurer l'approvisionnement de la population et de l'économie nationale en électricité, l'économie électrique se voit toutefois de plus en plus empêchée de produire en Suisse l'indispensable énergie-clé qu'est l'«électricité».

L'objectif d'un approvisionnement sûr en électricité

Un bon approvisionnement en électricité exige que l'on dispose à tout instant d'électricité en quantité suffisante ainsi que de réserves. Une situation de pénurie, que ce soit par suite d'un moratoire, d'un abandon ou d'un goulot d'étranglement sur le réseau, est dangereuse. Il n'existe en effet pas de stade intermédiaire entre une situation d'approvisionnement normale et le «blackout». Notre branche n'a pas encore prévu d'avoir recours aux signaux «occupé» ou encore «stock épuisé» comme c'est courant dans d'autres domaines. Nous avons au contraire pour objectif de fournir le consommateur sûrement et en quantité suffisante, en respectant l'environnement, et ce au niveau des prix européens. Dans le cas du moratoire c'est notre possibilité d'agir pour remplir cette tâche d'approvisionnement, qui disparaîtrait en partie alors qu'elle serait totalement annihilée dans le cas de l'abandon du nucléaire.

L'excellente qualité de l'approvisionnement en énergie électrique de ces dernières 80 années reposait sur l'énergie hydraulique et, pour ces derniers vingt ans, sur l'hydraulique et le nucléaire. Bien que le recours à l'énergie nucléaire soit la meilleure solution possible pour couvrir la croissance de la demande tant sur le plan technique qu'économique, nous encourageons la recherche d'autres possibilités de production mieux acceptées par la population. Par rapport à sa taille et à son climat, du moins jusqu'à maintenant en ce qui concerne ce dernier point, la Suisse est en tête pour l'utilisation des applications photovoltaïques. Et l'engagement de notre branche dans ce domaine n'en est pas l'une des moindres raisons. Le recours à l'énergie éolienne dans notre pays relève par contre de

l'illusion. Nous encourageons fortement les installations de couplage chaleur-force dans les décharges publiques et les installations d'incinération des ordures. Par contre, la construction de telles installations pour le chauffage de quartiers a des limites bien plus étroites que ce que supposaient les études consacrées à l'abandon du nucléaire il y a seulement quelques années. Le prix du mazout et du gaz est trop bas, les hivers rigoureux appartiennent momentanément au passé et la réalisation des réseaux de distribution de chaleur exige beaucoup de temps et d'argent.

L'arrêt du développement de l'énergie nucléaire et l'abandon ne peuvent donc être réalisés qu'en faisant pression sur la demande d'électricité. Nous soutenons l'utilisation rationnelle de l'énergie-clé qu'est l'électricité. Nous sommes engagés dans la définition des nouvelles normes SIA, nous participons au programme «Bâtiments et énergie» de la Confédération. De nombreuses entreprises d'électricité ont pris l'initiative de promouvoir l'usage rationnel de l'électricité tant auprès de leurs clients que dans leurs propres installations. En tant que spécialistes, nous tenons toutefois à dissiper certaines illusions concernant les possibilités d'économie.

Nous encourageons la recherche énergétique en fournissant d'importantes contributions au NEFF (une de nos entreprises membres finance une chaire universitaire de technique de l'énergie) et de nombreux projets sont en cours en collaboration avec les deux écoles polytechniques. Mais c'est précisément pour ces raisons que nous devons combattre l'idée largement répandue et fausse selon laquelle il suffit d'augmenter la recherche pour pouvoir remplacer l'énergie nucléaire. De nouvelles possibilités de production significatives ne se dessinent même pas à l'horizon du nouveau millénaire.

Texte d'un exposé présenté lors de la conférence de presse de l'UCS le 26 mars 1990 à Berne

Adresse de l'auteur

Max Breu, directeur
Union des Centrales Suisses d'Électricité - (UCS),
Bahnhofplatz 3, 8023 Zurich

Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «pour un abandon progressif de l'énergie atomique»

Art. quinques, 3e à 5e alinéas (nouveau)

3 Aucune installation nouvelle productrice d'énergie atomique, ni aucune installation de traitement de combustibles nucléaires ne seront mises en exploitation en Suisse. L'équipement des installations existantes ne sera pas renouvelé. Ces installations seront désaffectées le plus rapidement possible.

4 Pour assurer un approvisionnement suffisant en électricité, la Confédération et les cantons pourvoient à ce que l'énergie électrique soit économisée, mieux utilisée et produite de manière à respecter l'environnement. La construction de nouveaux ouvrages de production d'électricité ne doit pas porter atteinte aux cours d'eau et lacs naturels, ni aux paysages dignes d'être protégés.

5 Dans le même but, la Confédération encourage la recherche, le développement et l'exploitation d'installations productrices d'énergie décentralisées et respectueuses de l'environnement.

L'évaluation des avantages et désavantages ainsi que des potentiels de production et d'économies est par contre très controversé, en raison avant tout de la discussion autour du nucléaire. Le savoir spécialisé de notre branche a jusqu'ici fait ses preuves en ce qui concerne cette évaluation et nous resterons ouverts à toutes les options réalisables, en dépit de l'agitation politique.

Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)»

Dispositions transitoires art. 19 (nouveau)

Durant les dix ans suivant l'acceptation par le peuple et les cantons de la présente disposition transitoire, aucune autorisation générale ni autorisation de construire, de mise en service ou d'exploiter au sens du droit fédéral ne sera accordée pour de nouvelles installations destinées à la production d'énergie atomique (centrales nucléaires ou réacteurs servant à la production de chaleur). Sont considérées comme nouvelles installations, des installations de ce type pour lesquelles l'autorisation de construire prévue par le droit fédéral n'a pas été accordée avant le 30 septembre 1986.

Au sujet de l'initiative de l'abandon

Dans le cas de l'abandon, il s'agit aujourd'hui de renoncer aussi rapidement que possible à 40% de l'électricité provenant en moyenne de nos centrales nucléaires. Pour être conséquent, il faudrait en même temps également renoncer aux importations en provenance des centrales nucléaires françaises, importations qui sont devenues entre-temps indispensables. L'initiative n'exige pas ce deuxième renoncement et laisse donc la porte ouverte aux importations. Il faudrait sans cela économiser ou produire d'une autre manière non seulement 40 mais 50%, voire même plus. Il est clair, même pour les opposants au nucléaire, que ceci est impossible. La consommation d'électricité croît dans tous les pays du monde, même dans les pays qui ont abandonné ou veulent abandonner le nucléaire. Nous serions le seul pays au monde voulant atteindre une telle diminution de la demande. Un tel abandon apparaît encore plus irréaliste lorsqu'on tient compte de la croissance de la consommation nécessaire dans les domaines de l'informatique, de l'automatisation et des transports.

De notre point de vue, c'est-à-dire sans études de spécialistes étrangers à l'économie électrique, l'abandon est impossible sans que soient prises des mesures relevant de l'économie de guerre. Mais nous savons que de nombreux citoyens se prononceront malgré tout contre l'énergie nucléaire, une énergie qui dérange, nécessaire mais antipathique. On dirait alors non à 40% de notre approvisionnement en électricité et exigerait malgré tout une fourniture sans faille en toutes circonstances. Nous tenons aujourd'hui à dire à la population et à l'économie nationale que c'est impossible. Nous voulons éviter qu'on nous reproche ensuite de ne pas avoir informé assez clairement sur les conséquences d'un abandon du nucléaire.

Nous ne pouvons compter que sur des possibilités d'amélioration pour l'énergie hydraulique, pour les centrales thermiques, en particulier pour les centrales nucléaires, et pour l'énergie photovoltaïque. Ces améliorations apporteront plus de sécurité, une meilleure protection de l'environnement et un gain de rendement de quelques pour-cents; elles ne remplaceront jamais les 40% de l'énergie nucléaire.

En résumé, nous pouvons dire avec certitude qu'un vaste consensus existe dans de larges milieux en ce qui concerne les nouvelles possibilités de pro-

«De notre point de vue, l'abandon est impossible sans que soient prises des mesures relevant de l'économie de guerre.»

duction d'électricité et son utilisation rationnelle en Suisse et dans le monde.

Au sujet de l'initiative du moratoire

Cette initiative correspond bien à la mentalité actuelle. Dans le cas de l'abandon, le citoyen doit à nouveau se prononcer clairement pour ou contre l'énergie nucléaire dans notre pays. Le seul point encore à régler est de savoir si «le plus rapidement possible» signifie 5 ou 30 ans. En choisissant le moratoire par contre, on n'est ni pour, ni contre de nouvelles centrales nucléaires. Au lieu de 2 jours, comme dans la célèbre pièce de théâtre «En attendant Godot», l'attente durera au moins 10 ans. Cet extrait sera caractérisé par la

«Avec le moratoire, nous devenons des spectateurs sur le plan politique et technique du nucléaire.»

réaction d'études consacrées à l'énergie, par la prise de mesures pour poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires existantes et par une augmentation de notre dépendance de l'étranger. On laisse à la branche le soin de

décider si elle veut attendre le «redépart» du nucléaire ou bien si elle veut lancer des projets de centrales thermiques classiques malgré les problèmes liés au CO₂. Nous nous trouvons déjà dans cette situation de pause, tout comme les Italiens, les Suédois et les Autrichiens. Dans tous ces, pays la seule solution à l'arrêt du nucléaire a été jusqu'à maintenant l'importation et le recours aux centrales thermiques classiques. Personne n'a osé prendre des mesures d'économies sévères.

Avec ou sans moratoire dans notre Constitution fédérale, de nouveaux types de centrales nucléaires seront développés au niveau international. La demande mondiale d'énergie et l'effet de serre rendent cela inévitable. Mais comment la Suisse pourrait-elle participer à ce développement, voire même seulement s'y intéresser alors que les initiateurs considèrent le moratoire comme un premier pas vers l'abandon? Jusqu'à ce jour, la Suisse est prise au sérieux dans les milieux nucléaires internationaux. Nos centrales nucléaires ont les meilleurs résultats d'exploitation, et l'ancien Institut fédéral de recherche sur les réacteurs (aujourd'hui partie de l'Institut Paul Scherrer) était un partenaire respecté dans le cadre de nombreux programmes internationaux de recherche nucléaire. Avec le moratoire, nous devenons des spectateurs sur le plan politique et technique du nucléaire. Nous abandonnons ainsi, au moins provisoirement, notre collaboration dans un domaine de pointe.

L'attente dans une situation de moratoire ne profite qu'aux tenants de l'abandon. On continuera à entraver l'action de la Cedra, car tout retard subi par les projets de stockage définitif contribue à rendre plus difficile politiquement le «redépart» du nucléaire. Le Parlement n'utilisera sans doute pas ces dix années pour mettre au point une nouvelle et plus rapide procédure d'autorisation des centrales nucléaires dont nous avons grand besoin. Les entreprises d'électricité également mettront en veilleuse leurs études de projet car, même en cas de détérioration de l'approvisionnement, l'article constitutionnel ne permettra pas de vérifier et d'accorder d'autorisations

préliminaires pour de nouvelles centrales nucléaires. Dans le cas où la situation de l'approvisionnement en Europe viendrait à changer considérablement, par exemple par suite des événements survenant en Europe centrale, nous aurions les mains absolument liées. Dans le cas où le problème du CO₂ exigerait impérativement une substitution des combustibles et carburants fossiles, le moratoire interdirait à la Suisse d'agir. Le moratoire fixerait dans la Constitution une immobilité concernant l'auto-approvisionnement du pays par de nouvelles centrales nucléaires, indépendamment de ce qui pourrait se passer en Europe. Lorsqu'au cours d'une promenade on est

autre être réunies en cas de pénurie grave. Avec le moratoire, cette prise de conscience tardive, habituelle aux démocraties, serait toutefois rendue impossible.

A l'aide de l'article énergétique et de la Loi sur l'énergie en découlant, il est prévu de freiner la demande d'énergie, en particulier celle d'électricité, et de promouvoir de nouvelles possibilités de production. Ces possibilités de nature essentiellement technique sont fortement influencées par l'évolution mondiale. Les progrès techniques sont indépendants d'un moratoire suisse. Le moratoire n'est donc pas un instrument permettant d'atteindre plus rapidement les buts prévus dans l'article sur l'énergie. La consommation d'électricité ignore les moratoires.

En tant que candidats potentiels à l'abandon, nous prendrions de plus en plus de distance vis-à-vis du développement international dans le domaine nucléaire. L'échange d'informations et la collaboration concernant l'élimination des déchets, la sécurité et la recherche seraient plus difficiles. La diminution de notre taux d'auto-approvisionnement en électricité initiée par le moratoire affaiblirait notre position dans le cadre de l'approvisionnement européen, mais aussi dans le cadre général de la politique commerciale.

Dans la pièce de théâtre «En attendant Godot» déjà mentionnée, on n'apprend pas qui est Godot, et Godot n'apparaît pas. Le résultat d'un moratoire de 10 ans n'est pas non plus identifiable. Les opposants n'obtiendraient ainsi qu'un renforcement des obstacles opposés à l'activité actuelle des centrales nucléaires, de la Cedra et de la recherche et du développement nucléaires.

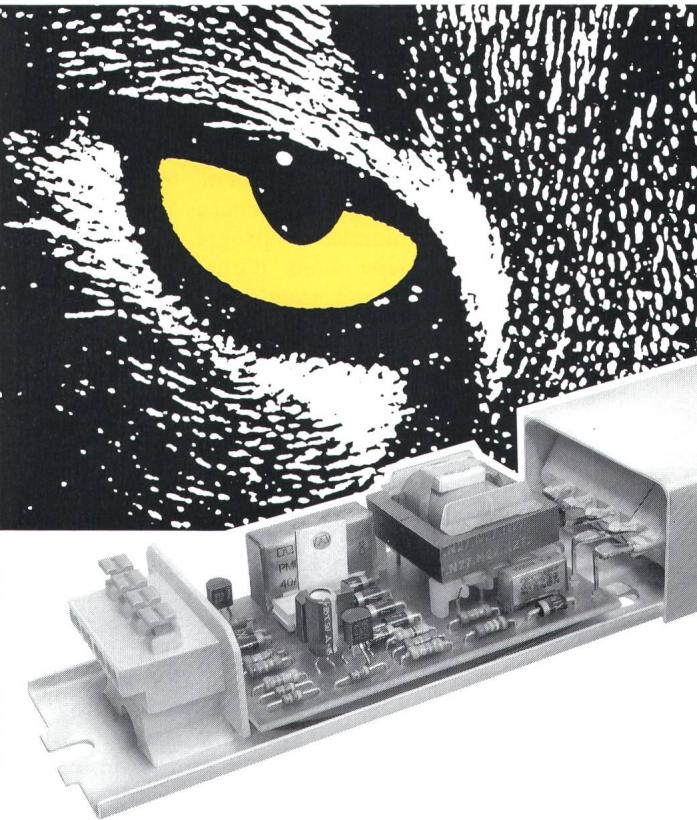
L'initiative du moratoire a été lancée pour empêcher la réalisation de la centrale nucléaire de Kaiseraugst. Cet objectif n'existe plus. Les objectifs de la politique de l'électricité ont entre-temps été pris en compte dans l'article sur l'énergie.

Le moratoire est une initiative anti-nucléaire d'apparence anodine mais dont les conséquences seraient considérables. Elle doit être rejetée tout comme l'initiative de l'abandon.

«Dans le monde de la technique, il n'y a pas de pauses régénératrices mais seulement une perte de contact avec la rapide évolution technologique.»

fatigué, on fait une pause et on repart ensuite reposé. Lorsqu'on est fatigué dans le domaine de la technique, on a énormément de mal à repartir après une pause, comme l'ont démontré les exemples de l'industrie horlogère, de celle des machines-outils ou du matériel ferroviaire. Dans le monde de la technique, il n'y a pas de pauses régénératrices mais seulement une perte de contact avec la rapide évolution technologique. Le moratoire est une manière de se dérober typiquement helvétique. Pour les contrats avec la France, il faut disposer d'argent et de bons juristes. Pour de nouvelles centrales nucléaires suisses, il faut de plus une volonté politique, une vision globale des choses, de la persuasion et la confiance en nos spécialistes. Ce sont là des conditions qui pourraient sans

KOMFORT-START STARTSCHNELL UND FLACKERFREI



Ob stundenlanger Dauerbetrieb - ob immer wieder An- und Abschalten, all dies kann dem Vorschaltgerät **KOMFORT-START** von Leuenberger nichts, aber auch gar nichts anhaben.

Die Geräte sind mit neu entwickelten elektronischen Startern ausgerüstet und das garantiert:

- einwandfreie Zündung aller FL-Lampen
- sofortiger, sicherer flackerfreier Start
- kein Lampenflackern bei defekter Röhre
- sicheres Abschalten bei defekter Röhre
- extrem lange Lampenlebensdauer dank optimaler Kathodenvorheizung
- sofortiger Wiederstart bei Netzunterbrüchen

Sie sehen, eine komfortable Sache

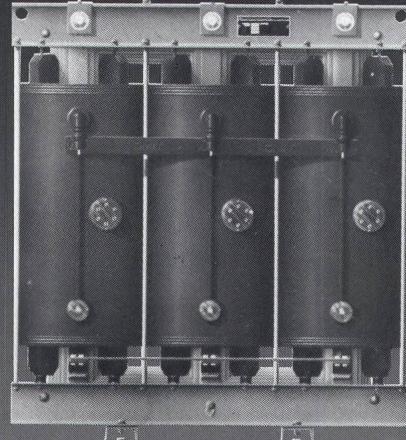
H. Leuenberger AG
Fabrik elektrischer Apparate
Kaiserstuhlstrasse 44
CH - 8154 Oberglatt
Telefon 01 850 13 33
Telefax 01 850 59 85



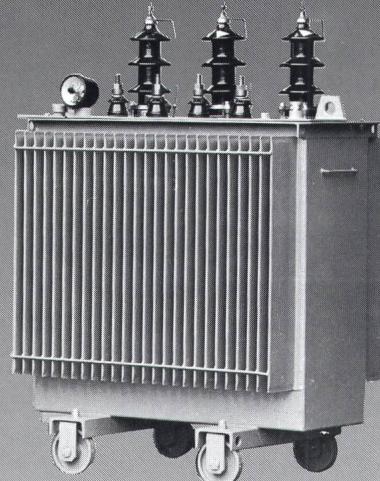
Ein Unternehmen der Lictor Holding AG

Unsere Transformatoren

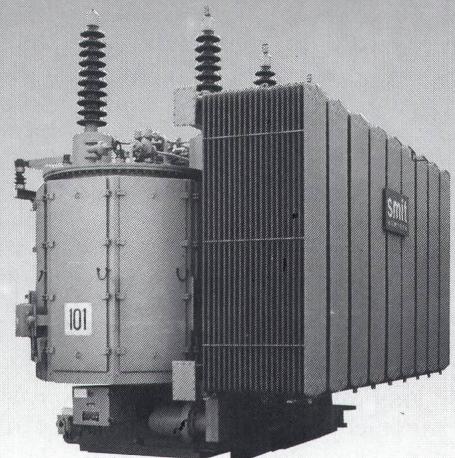
Giessharz-Netztransformatoren



Öl-Netztransformatoren



Grosstransformatoren



Unsere Produkte sind nicht nur preisgünstig, auch die Verluste werden optimiert. Wir unterbreiten Ihnen gerne ein Angebot.

ELTAVO Walter Bisang AG
Elektro- und Industrieprodukte
CH-8222 Beringen/Schaffhausen
Tel. 053/35 31 81/Fax 053/35 31 52

